

AVIS PUBLIC

DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVÉRAINE EN CINQ DISTRICTS

L'adoption de la Loi 40, par l'Assemblée nationale du Québec, le 8 février 2020, vient modifier la *Loi sur l'instruction publique* et prévoit les différentes étapes de désignation des membres des premiers conseils d'administration des « *centres de services scolaires* », lesquels seront en vigueur le 15 juin 2020.

En conséquence, **AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ :**

- Que la Commission scolaire de la Rivéraine a procédé au découpage de son territoire en cinq districts;
- Qu'au moins une école est située dans chacun des districts;
- Que dans la mesure du possible, on a favorisé une répartition équitable du nombre d'élèves dans chacun des districts;
- Que chaque district est décrit par la liste des établissements d'enseignement qui y sont situés (*ci-dessous*);
- Que le directeur général a consulté le comité de parents concernant le découpage des districts;
- Que le directeur général a informé le comité de parents du découpage des districts et a rendu l'information disponible sur le site Internet du futur « *centre de services scolaire* ».

CHACUN DES CINQ DISTRICTS EST AINSI CONSTITUÉ :

DISTRICT 1

Notre-Dame-de-l'Assomption	77
Maurault	159
Vincent-Lemire	156
Paradis	118

TOTAL : 510 élèves

DISTRICT 2

Arc-en-ciel	90
Curé-Brassard	527
École secondaire Jean-Nicolet	733

TOTAL : 1350 élèves

DISTRICT 3

Beauséjour	403
Explorami	220
Boutons-d'Or	72
Terre-des-Jeunes	77
Des Perséides	117
Marquis	(100)
Despins	100

TOTAL : 1089 élèves

DISTRICT 4

La Jeunesse	60
Des Arbrisseaux	79
De la Croisée	42
Jean-XXIII	173
Le Rucher	50
Tournesol	265
École secondaire la Découverte	695

TOTAL : 1364 élèves

DISTRICT 5

Harfang-des-Neiges	190
La Nacelle	48
La Source	40
Le Phare	100
L'Oasis	90
Marie-Sophie	140
École secondaire les Seigneuries	300

TOTAL : 908 élèves

Donné à Nicolet, le 9 mars 2020

Le directeur général,

Pascal Blondin